

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 juillet 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 8 et 9 juillet 2013**

**2013 DDEEES 105 G** Subvention avec convention à l'association Scientipôle Croissance.

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 3411 – 1 et les suivants ;

Vu le projet de convention pluriannuelle 2013-2015 entre le Département de Paris et l'association Scientipôle Croissance ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer une subvention au fonctionnement de l'association Scientipôle Croissance ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer avec Scientipôle Croissance la convention pluriannuelle de partenariat 2013-2015.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 60.000 euros est attribuée à l'association Scientipôle Croissance (SIMPA N° 150 901)

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 91-2, chapitre 65, nature 6574, ligne 55005 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013.